

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 4 AVRIL 2022

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Culture

- A. Demande de subvention à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour les médiathèques de Val'Eyrieux

2. Action sociale-Enfance jeunesse

- B. Demande de subvention au Département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à initiatives 2022 « Accompagnement des EPCI a l'élaboration de politiques locales sur la jeunesse »

Date de la convocation : 29 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Étaient présents en visio : M. Michel VILLEMAGNE, M. Antoine CAVROY.

Absent excusé représenté : M. Patrick MARCAILLOU pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Thierry GIROT

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur du Pôle Ressources
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Développement économique et transition écologique
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Culture

A. Demande de subvention à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour les médiathèques de Val'Éyrieux

La Communauté de communes Val'Éyrieux souhaite procéder à un renouvellement partiel de mobilier et de matériel informatique dans les médiathèques ainsi qu'au réaménagement d'un étage dans la médiathèque de Saint-Agrève.

Ces investissements permettront de :

- poursuivre le réaménagement de la médiathèque des Boutières et de la médiathèque du Cheylard suite aux travaux opérés en 2019-2020 et 2021.
- accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accueil des publics à la médiathèque de Saint-Agrève
- renouveler partiellement le parc informatique de l'ensemble des médiathèques.

Val'Éyrieux peut obtenir une aide de l'Etat dans le cadre d'un concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation en effectuant une demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses envisagées	Montant HT	Recettes	Montant
Matériel informatique	4 167 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes (aide 50%)	2 084 €
Mobilier	15 416 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes (aide 40%)	6 166 €
Rénovation d'un étage de la Médiathèque de Saint-Agrève	7 667 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes (aide 50%)	3 833 €
		Autofinancement CCVE	15 167 €
TOTAL	27 250 €	TOTAL	27 250 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, selon le plan de financement ci-dessus ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

2. Action sociale-Enfance jeunesse

A. Demande de subvention au Département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à initiatives 2022 « Accompagnement des EPCI a l'élaboration de politiques locales sur la jeunesse »

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet jeunesse de Val'Éyrieux, il convient de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à initiatives 2022 « Accompagnement des EPCI a l'élaboration de politiques locales sur la jeunesse ».

Le plan de financement prévoit un montant total de dépenses de 44 000 €, comprenant :

- dépenses de personnel : poste de coordo et assistante de direction
- dépenses de fonctionnement : Parcours jeunes, projet jeunes du Centre socioculturel, formation BAFA et projet habitat jeune.

La subvention sollicitée auprès du Département s'élève à 10 000 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le projet jeunesse et le plan de financement, tel que présenté à l'appel à initiatives de l'action de soutien aux politiques jeunesse locales portée par le Département de l'Ardèche ; autorise le Président à solliciter, auprès de M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche, les subventions correspondantes au titre des fonds du Département ; approuve le modèle de convention pour l'année 2022 ; autorise le Président à signer les conventions à venir entre le Département de l'Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux pour l'année 2022.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h15.

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

